

MAIRIE DE SAINT ANDRE FARIVILLERS
Séance du 19 octobre 2023 18H30

le 19 octobre à 18h30

le Conseil Municipal de la Commune de Saint André Farivillers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **M. Hervé COMMELIN Maire**

PRESENTS : Mmes LEGRAS-DELANNOY Sandrine, COPPE Emmanuelle, LESEUTE Emilie, LEVASSEUR Chantal, SEGUIN Laurence, DESVOGES Sandrine, DUCATEL Céline Mrs SELLIER François, , GUERBIGNOT Jérémy, , LAQUERRIERE François, QUAEGEBEUR Pierre

ABSENTS : HERMAND Frédéric, (pouvoir GUERBIGNOT Jérémy), Mrs LEGRAND Gary ; WYKURZ Marc Antoine

Secrétaire de séance : Mr GUERBIGNOT Jérémy

ORDRE DU JOUR

Lecture compte rendu

Délibération exonération taxe foncière en faveur des économies d'énergies

Commission fêtes et cérémonies (repas des anciens, illuminations, jeux, voeux 2024...)

Questions diverses

Lecture compte rendu adopté à l'unanimité

Délibération exonération taxe foncière en faveur des économies d'énergies

OBJET DE LA DELIBERATION : Exonération taxe foncière en faveur des économies d'énergie

Le Maire expose les dispositions de l'article 1383-0 B du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer entre 50% et 100% de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois ans, les logements achevés avant le 1er janvier 1989 qui ont fait l'objet, par le propriétaire, de dépenses d'équipement mentionnées à l'article 200 quater du code général des impôts en faveur des économies d'énergie et du développement durable et réalisées selon les modalités prévues au 6 du même article. Il précise que cette exonération s'applique aux logements pour lesquels les dépenses ont été payées à compter du 1er janvier 2007, lorsque le montant total des dépenses payées au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération est supérieur à 10 000 € par logement ou lorsque le montant total des dépenses payées au cours des trois années qui précèdent l'année d'application de l'exonération est supérieur à 15 000 € par logement.

Ceci implique une baisse des revenus de la commune

Vu l'article 1383-0 B du code général des impôts,

Vu l'article 200 quater du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de ne pas exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois ans, les logements achevés avant le 1er janvier 1989 qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Commission fêtes et cérémonies (repas des anciens, illuminations, jeux, voeux 2024...)

Mr le maire informe le conseil que le repas des aînés aura lieu le samedi 25 novembre, Mme Coppe informe avoir choisi en accord avec la commission fête une animation Cabaret et le repas sera préparé par Mr Libéral traiteur, les invitations avec réponse par coupon seront distribuées dans les boîtes, un colis sera remis aux personnes qui ne souhaitent pas participer au repas.

Mr le maire informe le conseil qu'il va demander l'installation des illuminations à compter du 15 décembre jusqu'au 5 janvier 2024

La cérémonie des vœux sera organisée le dimanche 7 janvier 2024

La commission des fêtes donne au conseil municipal des informations sur l'organisation de la journée Téléthon le 9 décembre toute la journée, avec des défilés de véhicules, la proposition d'un food truck, une marche à pied, des expositions dans la salle, ainsi qu'un concert en fin de journée.

Questions diverses

Mr le maire informe le conseil que la table de ping pong extérieur offerte par la CCOP a été livrée elle sera installée au printemps.

Mr le maire informe le conseil qu'il va demander plusieurs devis pour la réalisation de trottoirs et d'aménagement sécuritaire.

Mr le maire informe que les subventions demandées pour l'installation d'une pompe à chaleur à l'école ont été accordées, il faut maintenant étudier la meilleure installation.

Mr le maire informe le conseil qu'une armoire de rangement du matériel de fitness a été commandé.

Mr le maire informe le conseil qu'une journée Lu'dik est organisé par la CCOP le 30 octobre dans la salle des fêtes.

Mr le Maire informe que l'extension du réseau électrique de la rue du Château est terminée. A voir pour la pose des réverbères l'année prochaine.

Mme Delannoy informe que la rédaction du prochain journal communale va bientôt débiter

Mme Seguin demande si des distributeurs de sac à crottes pourraient être installés ? Un pourrait être posé vers le City-Stade mais nous recommandons au propriétaire d'animaux de posséder les leurs. Mme Seguin fait remarquer que les cantonniers ne sont pas tout de suite à leur travail a leurs prise de service...

Mr Laquerrière demande qu'un nettoyage du monument aux morts ainsi qu'un entretien du talus dans la montée d'Hédencourt vers Bois-l'Abbé soit effectué. Le tout va être réalisé.

Il signale le problème des pigeons dans et aux abords de l'église. Nous allons essayer de trouver une solution à ce problème...

Il demande si un accueil périscolaire pourrait être fait le mercredi et pendant les vacances, un sondage va être réalisé auprès des parents.

Mr Guerbignot signale et déplore que le stationnement aux abords de l'école lors des sorties de celle-ci est extrêmement dangereux comme signalé de nombreuses fois... Un appel auprès de la Gendarmerie va être demandé pour verbaliser. Il informe tout de même que les parents qui viennent récupérer leurs enfants peuvent aller se garer sur le parking de la Salle Polyvalente.

Il demande qu'un rappel des règles de bon voisinage pour bien vivre ensemble soit effectué. Cela sera fait sur le site et dans le journal.

Il demande qu'un entretien des caniveaux soit réalisé car ceux-ci sont un peu sale... Un coup de nettoyage va être fait.

Il informe qu'il y a une infiltration d'eau dans le préfabriqué de l'école. Le problème va être réglé.

Il relance sur la demande pour un TBI dans le préfabriqué de l'école. Nous attendons l'avancement des subventions.

Mme Levasseur demande où en est le ciné rural, nous pensons que cela va être compliqué d'attirer du monde au vu des difficultés qu'ont déjà les communes environnantes...

Fin de séance 20h05